



L'ordre professionnel des enseignants, pas une priorité pour le moment

**M
o
t
d
e
l
a
p
r
é
s
i
d
e
n
t
e**

Le 31 mars dernier, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a mentionné aux journalistes que la création d'un ordre professionnel n'était plus une priorité pour lui, à court terme. Il a souligné aussi que le projet n'est pas abandonné définitivement, mais sa priorité est d'abord d'offrir des services aux élèves.

Cette idée de créer un ordre professionnel avait été lancée à l'automne dans le cadre de la consultation sur la réussite éducative, consultation qui aboutira bientôt à une politique nationale sur la réussite éducative. Monsieur Proulx a sûrement compris que la création d'un ordre professionnel doit être un désir des enseignantes et enseignants. Ce qui n'est pas le cas. Reviendra-t-il avec cette idée aux prochaines élections?

En attendant, nous réfléchissons ensemble à la création d'une déclaration sur notre développement professionnel. Nous voulons faire comprendre au gouvernement et à la population que notre développement professionnel nous appartient et que nous nous en occupons quotidiennement. Le discours populiste, parfois véhiculé maladroitement par une pincée de directions, voulant que les enseignantes et les enseignants ne soient pas bien formés et qu'ils ne veulent pas se former, ne représente pas la réalité. La déclaration sur notre développement professionnel viendra contrecarrer ce discours.

Véronique Lefebvre,
présidente du SERV

DANS CE NUMÉRO :

➤ Consultations publiques sur la réussite éducative	2
➤ Gagnants des billets de spectacle de Pierre Hébert	2
➤ Réseau des jeunes	3
➤ Assemblée générale	3
➤ Excédent d'effectifs	4
➤ Échange poste-à-poste	4

CONGÉS DE MALADIE MONNAYÉS ET PRESTATIONS DE MATERNITÉ

À compter de cette année, les journées de maladie non utilisées seront monnayées à la dernière journée de l'année scolaire. Pour le RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent.

Si vous recevez ce montant durant les prestations de maternité, chaque dollar reçu est déductible. À noter qu'il faut répartir le montant moitié-moitié sur les deux semaines couvertes par la période de paie durant laquelle le chèque est versé. Vous pouvez aussi suspendre vos prestations de maternité au RQAP pendant ces deux semaines si le montant est assez important. De cette façon, vous recevrez seulement les indemnités complémentaires versées par la commission scolaire en plus du montant de vos journées monnayées.

Si vous recevez ce montant durant les prestations parentales, de paternité ou d'adoption, ce qui excède 25 % du taux de prestations brut est déductible. À noter qu'il faut répartir le montant moitié-moitié sur les deux semaines couvertes par la période de paie durant laquelle le chèque est versé.

De plus, les congés monnayés durant un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou durant une prolongation sans solde déclencheront un relevé d'emploi amendé, ce qui augmentera votre taux de prestations au RQAP. Assurez-vous que la commission scolaire envoie le relevé d'emploi amendé au RQAP.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à téléphoner au syndicat.

Isabelle Gariépy,
vice-présidente du SERV

Pour souligner la journée internationale des femmes 2017, venez assister au souper-conférence avec l'humoriste Chantal Fleury,
« Oser, ça ne change pas la vie, mais... »

Nouvelle date : Mardi 9 mai 2017
Lieu : Restaurant St-Hubert
435, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion



Accueil au restaurant dès 17 h 30.
La conférence débute à 18 h.

Inscription obligatoire avant le 27 avril
par téléphone au 450 455-6651

ou par courriel à claudine.serv@videotron.ca.

Cout du souper : 15,00 \$ par personne participante

Consultations publiques sur la réussite éducative en vue de l'élaboration d'une politique (sujets qui sont ressortis)

Les consultations publiques sur la réussite éducative ont eu lieu dans 16 différentes villes et le nombre de participantes et participants s'élevait à 1 033. De plus, la rencontre des 1^{er} et 2 décembre 2016 a compté 50 participantes et participants nationaux et 13 162 répondantes et répondants en ligne. Les participants étaient répartis comme suit :

- 71 % d'enseignantes et d'enseignants;
- 12 % de professionnelles et de professionnels;
- 11 % de cadres scolaires;
- 6 % de personnel de soutien;
- 437 élèves.

Voici les sujets qui sont ressortis :

- a) L'importance du dossier EHDA;
- b) Régime pédagogique : manque d'espace et de flexibilité;
- c) L'évaluation est trop fréquente, les épreuves du MEES sont trop nombreuses;
- d) Maternelle 4 ans : la tendance est plus favorable pour les enfants des milieux défavorisés;
- e) La formation initiale est souvent relevée, la formation continue des enseignantes et enseignants l'est également.

Nous sommes toujours dans l'attente de la politique sur la réussite éducative annoncée à l'automne par le ministre Sébastien Proulx.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV



**Spectacle d'humour de
Pierre Hébert,
le 1^{er} mai 2017
à l'Étoile au Quartier Dix30.**



Nous sommes heureux d'annoncer le nom des gagnants des billets pour le spectacle d'humour de Pierre Hébert, porte-parole pour la campagne *Prof, ma fierté!* Les gagnants sont :

Élisabeth Beaulne, Marie-Michèle Bélair, Bruno-Yves Blais, Natacha Bonneilh, Michèle Boulais, Claudine Bourdages, Nathalie Boyer, Lucille Brochu, Julie Charlebois, Marie-Ève Corriveau, Lucie Côté, Marie-Josée Denis, Marie-Pier Dénommée, Pascale Descheneaux, Geneviève Désilets, Stéphanie Di Giacomo, Geneviève Drouin, Brigitte Fuller, Annie Gauthier, Audrée-Anne Gauthier, Danielle Gauthier, Isabelle Gauthier, Andrée-Anne Gravel, Évelyne Guay, Alexandra Hontoy, Mélanie Lafontaine, Marie-Pier Lafrance, Chantale Lauzon, Manon Ledoux, Caroline Marquis, Frédérique Martin, Chantal Ménard, Sonya O'Connor, Johanne Paradis, Annie Pinsonneault, Caroline Poirier, Nathalie Ranger, Manon Roy, Geneviève Rozon, Mélanie Samson, Stéphanie St-Onge, Marie-Andrée Tessier, Caroline Thérout, Maude Tremblay, Mélanie Tremblay, Anne-Marie Trottier.

Félicitations à tous les gagnants!

Réseau des jeunes

Les 23 et 24 février derniers, nous sommes allées au Réseau des jeunes qui se déroulait à Lévis.

Une formation nous a touchées particulièrement, celle sur la violence et la santé-sécurité au travail. Voici donc un résumé de cette formation.

La violence au travail

Nous savions déjà que la tâche d'un enseignant était assez chargée et que les tâches connexes d'aujourd'hui l'alourdissaient. Cependant, lors de la formation, nous avons vraiment pris conscience que nous acceptions trop de choses qui pouvaient entraîner des lésions physiques ou psychologiques (souvent trop accumulées). Il faut apprendre à dire NON.

Voici quelques facteurs de risque qui peuvent créer des lésions psychologiques :

- La surcharge de travail;
- Le faible degré d'autonomie décisionnelle au travail;
- L'absence de relations sociales saines au travail;
- Un mauvais environnement et de mauvaises conditions de travail;
- L'ambiguïté des rôles (prof, TES, direction, etc.);
- Le faible degré de participation aux décisions.

N'oubliez pas de prendre soin de la personne avec laquelle vous allez passer le plus de temps dans votre vie : **VOUS !**



atmosphere-citation

Prévenir au lieu de guérir

- ◆ **Éliminer les risques (collectivement) :**
 - Intervenir sur l'environnement et les conditions de travail;
 - En parler ouvertement et calmement/ améliorer la communication;
 - Tenir un journal d'observations et de faits détaillés pour soutenir nos propos;
 - Clarifier les rôles de chacun par écrit;
 - Mettre en place des mesures qui favorisent la reconnaissance au travail.
- ◆ **Réduire les risques :**
 - Assister aux nouvelles formations offertes;
 - Participer à des séances de relaxation ou de yoga (ou autres activités selon vos goûts);
 - Adopter de saines habitudes de vie (alimentation, activités physiques et sommeil).
- ◆ **Réparer les conséquences :**
 - S'entourer de personnes saines et positives (un bon réseau d'entraide);
 - Utiliser le programme d'aide aux employés offert;
 - Demander de l'aide au syndicat (si possible);
 - **Ne pas se comparer aux autres!**

**Isabelle Mailhot et Claudia Harvey,
membres du comité des jeunes.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une assemblée générale aura lieu le mercredi 31 mai 2017 pour les membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil. Vous pourrez vous présenter dès 16 h, au théâtre Paul-Émile-Meloche, au centre administratif de la Commission scolaire des Trois-Lacs situé au 400, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion pour y assister.



En excédent d'effectifs dans votre école?

Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale 5-3.17 D).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (conservez la lettre et l'enveloppe).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent **choisir** :

SOIT : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.

- Vous consultez la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école.
Ex. : S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction n'a pas à « **offrir** » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (clause 5-3.13 de la convention nationale).

SOIT : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau de la commission scolaire.

(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par la commission scolaire.



Échange poste-à-poste

Madame Anne-Marie Gauthier est à la recherche d'une enseignante ou d'un enseignant en adaptation scolaire, de niveau maternelle, de la Commission scolaire des Trois-Lacs qui aimerait faire un échange poste-à-poste. Elle est enseignante à l'école Barclay, située au 7941, avenue Wiseman à Montréal. C'est une école de 634 élèves dans un quartier défavorisé où il y a 6 classes de langage à la maternelle et au 1^{er} cycle. Elle a actuellement une classe de maternelle 4 ans langage, groupe de 6 élèves dysphasiques. Elle travaille en équipe avec un orthophoniste et un ergothérapeute du centre Marie-Enfant de l'hôpital Sainte-Justine avec aide parallèle d'une psychologue et d'une travailleuse sociale.



Si vous êtes intéressés par cet échange poste-à-poste, vous pouvez contacter madame Gauthier par courriel à brindille2010@hotmail.fr ou par téléphone au 514 979-3331.



L'Informel

Éditeur : Véronique Lefebvre
Mise en page : Claudine Berger

Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre
Collaboration: Isabelle Gariépy, Claudia Harvey et Isabelle Mailhot